Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 059-215900135-20251007-DELIB_2025_39-DE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
TEMPLEUVE-EN-PEVELE

NOMBRE

de conseillers en exercice **14**

de présents **10**

de votants **14**

Commune d'ANSTAING

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2025

N°39/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre à 20 h, le Conseil Municipal d'ANSTAING (Nord), s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence d'Etienne DUMOULIN, Maire.

Etaient présents : M. DUMOULIN Etienne, Maire, Mme ROUSSEL Dominique, M. LAGACHE Arnaud, Mme BARBIEUX Stéphanie, Mmes VAN GHELUWE-WACKERS Martine, PAKOSZ Marie-Noëlle, VANBEUGHEN Leninna, Mrs. GAGNEUIL Jean-Robert, PIQUEMAL Fabien, MARECHAL Boris

Excusés ayant donné pouvoir :

- M. VERIN Jean-Philippe à M. Fabien PIQUEMAL
- M. DEPREZ Benjamin à M. Etienne DUMOULIN
- Mme Anick KOL à Mme Marie-Noëlle PAKOSZ
- Mme LOCQUET-ENGRAND Laurence à Mme Leninna VANBEUGHEN

Un scrutin a eu lieu, M. Fabien PIQUEMAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Vente de la parcelle section A 2270

VENTE DE LA PARCELLE SECTION A 2270

La Commune est propriétaire de parcelles de terrain localisées sur son territoire.

La Commune a décidé de céder la parcelle section A 2270 communale située Chemin du Tilleul à un propriétaire privé. Il s'agit d'un terrain classé au Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Métropolitain en date du 28 juin 2024 en zone UVD6.1 (zone pavillonnaire) d'une superficie de 59 m².

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Amélie CALLENS, résidante à ANSTAING, souhaitent acquérir ce terrain jouxtant sa parcelle, propriété de la Commune.
Ce terrain présent dans l'inventaire communal pourrait être cédé au futur acquéreur.

Vu le prix définitif fixé à 2950,00 € avec l'acquéreur,

L'avis du conseil municipal est sollicité,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt au rang des minutes du notaire de l'ensemble des pièces relatives à cette vente

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 octobre 2025. La convocation du Conseil avait été faite le 1er octobre 2025.

Le Maire

Fait et délibéré en séance les An, Jour, et Mois susdits.
Pour copie certifiée conforme.

MAIRIE D'ANSTAING (NORD)

Le Maire,
Etienne DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Fabien PIQUEMAL